



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal

**Quatre-vingt-septième réunion
tenue le mardi 14 mai 2013,
au local C-1309 du Pavillon Alexandre-Taché.**

Confirmé le 27 août 2013

Procès-verbal de la quatre-vingt-septième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 14 mai 2013 à 9 h au local C-1309 du Pavillon Alexandre-Taché et via visioconférence au local J-2110 à Saint-Jérôme.

ASSEMBLÉE DU 14 MAI 2013

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Landry, Marc Doyen des études	X	
Membres		
Baaziz, Nadia Professeure, Département d'informatique et d'ingénierie	X	
Boucher, Jacques Professeur, Département de travail social	X (<i>quitte à 13 h 45</i>)	
Briand, Louise Professeure, Département des sciences comptables	X	
Daigneault, Ginette Professeure, École multidisciplinaire de l'image	X	
Greenman, Paul Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie	X (<i>quitte à 14 h</i>)	
Laberge, Martin Professeur, Département des sciences sociales	X	
Lefrançois, David Professeur, Département des sciences de l'éducation	X (<i>visioconférence Saint-Jérôme</i>)	
Bédard, René Chargé de cours, Département des sciences de l'éducation	X (<i>quitte à 12 h</i>)	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Département d'études langagières	X	
Observateurs		
Tessier, Pierre Registraire	X	
Godon, Daniel Directeur, Service de la bibliothèque		X
Latulippe, Simon Coordonnateur, Décanat des études	X	
Invités		
Chénier, Lucie Agente de recherche, Décanat des études	X	

della Faille, Dimitri X
Professeur, Département des sciences sociales

Dauphin, Anyck X
Directrice, Module des sciences sociales

Rancourt, Francine X
Directrice, Module des sciences de l'administration

Secrétaire

Lapointe, Geneviève X
Agente de recherche
Décanat des études

Le président de la sous-commission des études, M. Marc Landry, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h.

Sur proposition de madame Luce Gilbert appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2- Adoption du procès-verbal de la quatre-vingt-sixième réunion
- 3- Affaires découlant de la dernière réunion
- 4- Projet de création d'un programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion
- 5- Projet de création d'une mineure et d'un certificat en économie et société
- 6- Projet de création de la majeure en développement international et de la « concentration développement international » au baccalauréat en sciences sociales (7849)
- 7- Projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117)
- 8- Projet de modification et suivi des recommandations issues de l'évaluation de la maîtrise en travail social
- 9- Dossier d'évaluation périodique du programme conjoint de maîtrise en gestion de projet
- 10- Dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), baccalauréat en enseignement secondaire - volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117)
- 11- Dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines : baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114), certificat en santé et sécurité au travail (4253) et certificat en politiques publiques du travail (4131)
- 12- Adoption du calendrier 2013-2014
- 13- Période d'information et questions diverses
- 14- Prochaine réunion et levée de l'assemblée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRE-VINGT-SIXIÈME RÉUNION

Sur proposition de madame Nadia Baaziz appuyée par monsieur Jacques Boucher, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre-vingt-sixième réunion de la SCÉ, tel que présenté.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Les suivis habituels ont été effectués.

4. PROJET DE CRÉATION D'UN PROGRAMME COURT DE PREMIER CYCLE EN SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION

L'assemblée accueille madame Francine Rancourt, directrice du module des sciences de l'administration, ainsi que madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études.

Madame Rancourt informe l'assemblée que ce projet de programme s'inscrit dans la foulée des modifications récentes au baccalauréat en administration.

Dans le contexte où l'utilisation du logiciel SAP tend à se généraliser dans la fonction publique fédérale et dans les organismes régionaux, le projet vise à offrir aux professionnels un perfectionnement dans l'intégration des ressources informationnelles au moyen de la suite SAP.

La mise en œuvre du programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion n'entraîne l'ajout d'aucune ressource, qu'elle soit professorale, physique, matérielle, ou encore documentaire.

L'assemblée est invitée à émettre des commentaires et à formuler des questions.

Un membre souligne que le document de présentation met peu l'accent sur le logiciel SAP, ce à quoi il est précisé que d'autres logiciels en systèmes d'information de gestion seront à l'étude dans le programme. Il est convenu de modifier un passage trompeur du document qui laisse penser l'inverse.

Suite à une remarque de l'assemblée, il est convenu de demander de modifier les objectifs généraux du programme afin de les coller davantage aux contenus des descriptifs de cours.

Dans l'optique où le programme est constitué de cours provenant de la concentration en systèmes d'information de gestion du baccalauréat en administration, il n'y a pas eu d'études de marché quant à l'attrait d'une telle formation. Ce besoin a plutôt été ciblé lors de l'évaluation périodique du baccalauréat en administration, d'autant plus que l'Université d'Ottawa n'offre pas ce type de programme.

On remercie madame Francine Rancourt. Elle quitte la rencontre à 9 h 28.

Un membre demeure sceptique quant au rattachement de ce type de formation, à savoir si cela relève davantage du décanat de la formation continue et des partenariats considérant que le programme semble répondre à des besoins ponctuels. Certes, un tel programme occasionne peu de coûts en termes de ressources financières et humaines, mais cela ne suffit pas à en justifier la pertinence.

L'assemblée convient que le projet de présentation doit davantage faire ressortir les cadres théoriques et conceptuels sur lesquels s'appuie le programme. Par la même occasion, identifier les compétences ciblées.

De façon plus spécifique, l'assemblée souhaite que les descriptifs de cours soient reliés à des compétences et que le paragraphe de la page 5 qui fait état du logiciel SAP soit révisé afin de faire état du cadre théorique du programme.

Sur proposition de monsieur Martin Laberge appuyée par madame Ginette Daigneault, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'un programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion, sous réserve des modifications proposées en séance (résolution 87-SCE-208).

5. PROJET DE CRÉATION D'UNE MINEURE ET D'UN CERTIFICAT EN ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

L'assemblée accueille madame Anyck Dauphin, directrice du module des sciences sociales, ainsi que madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études.

Le projet à l'étude s'inscrit dans la foulée des recommandations de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences sociales, parmi lesquelles il est question du développement de programmes en économie à l'UQO.

Madame Dauphin informe l'assemblée que ce programme émane d'une demande récurrente des étudiants considérant que ce créneau est peu, ou pas, exploité à l'UQO. En offrant dans un premier temps une mineure et un certificat dans cette discipline, on souhaite éventuellement ajouter à la programmation une majeure de même qu'une concentration en économie et société au baccalauréat en sciences sociales.

Les cours de la mineure et du certificat ont été puisés à même les banques de cours existantes.

Madame Dauphin explique à l'assemblée que la science économique est d'abord une science sociale, mais qu'elle comporte également d'autres aspects. Le libellé, «économie et société», a été choisi afin de faire une place importante à la dimension sociale de l'économie.

Suite à une question d'un membre, on précise que les objectifs de la mineure et du certificat sont les mêmes, mais que les plans de formation diffèrent l'un de l'autre, bien qu'ayant été élaborés avec le souci d'un éventuel arrimage avec une majeure.

Un membre constate qu'un cours provient du certificat en politiques publiques du travail, mais que les admissions ont récemment été suspendues pour ce programme. On confirme que le cours en question est bel et bien offert.

Les objectifs des programmes réfèrent aux fonctionnements des économies dans une perspective de connaissances de niveaux macro et micro, mais un membre constate que ces dimensions ne sont pas contenues dans les cours obligatoires des programmes. La promotrice confirme que ces dimensions sont bel et bien traitées.

On mentionne également que l'admission sur la base des études universitaires devrait référer à l'exigence de 30 crédits universitaire plutôt qu'à la possession d'un diplôme de niveau universitaire.

Finalement, un membre souligne l'intérêt d'un tel programme et le potentiel qu'il représente pour l'UQO.

On remercie madame Anyck Dauphin. Elle quitte la rencontre à 10 h.

Les membres de l'assemblée discutent des nuances entre l'économie dite appliquée et celle décrite dans le cas actuel, dans sa dimension plus sociale.

L'assemblée convient de donner un avis favorable au projet, sous réserve que les objectifs des programmes soient davantage précisés.

Sur proposition de madame Louise Briand appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'une mineure et d'un certificat en économie et société, sous réserve des modifications proposées en séance (résolution 87-SCE-209).

6. PROJET DE CRÉATION DE LA MAJEURE EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET DE LA CONCENTRATION EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL AU BACCALAURÉAT EN SCIENCES SOCIALES.

L'assemblée accueille monsieur Dimitri della Faille, professeur au département des sciences sociales, ainsi que madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études.

Le projet à l'étude s'inscrit dans la foulée des recommandations de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences sociales, parmi lesquelles il est question du développement de programmes en développement international à l'UQO.

Ce programme se veut également une réponse à la demande étudiante et a pour objectif de rapatrier une partie de l'effectif étudiant qui se trouve dans un programme concurrent à l'Université d'Ottawa.

La mise en œuvre de cette majeure et de cette concentration engendre un coût minime considérant les ressources déjà existantes au département des sciences sociales. Le projet comporte la création de deux nouveaux cours dont l'un est également partagé par le nouveau projet de mineure et de certificat en économie et société.

Suite aux questions de l'assemblée, il est précisé que :

- l'un des deux cours pourrait certes contribuer à préparer l'étudiant pour un séjour dans le sud, et ce, considérant le stage déjà disponible en sciences sociales, mais qu'il ne s'agit pas d'un objectif en soi;
- malgré le contexte actuel du marché de l'emploi, notamment avec les changements actuels à l'ACDI, le programme répond à des besoins de formation et comporte un contenu théorique qui peut susciter l'intérêt des étudiants envers la recherche;
- la création double d'une majeure et d'une concentration a pour objectif d'ancrer le développement international avec ce qui existe déjà au premier cycle en sciences sociales;
- il y a déjà des professeurs qui ont manifesté de l'intérêt pour l'offre des deux nouveaux cours.

Un membre questionne monsieur della Faille quant à un passage du document de présentation qui stipule que le projet proposé se distingue de celui de l'Université d'Ottawa, notamment par rapport à l'encadrement pédagogique. Il est précisé que l'actuel projet suscite la cohésion au sein du corps professoral du département des sciences sociales tandis que le programme de l'Université d'Ottawa est constitué de cours interfacultaires. De plus, considérant la taille des classes à l'UQO, l'encadrement professeur-étudiant est davantage personnalisé.

On remercie monsieur Dimitri della Faille. Il quitte la rencontre à 10 h 35.

L'assemblée souligne l'intérêt d'un tel programme et souhaite que la promotion du programme puisse mettre en valeur les atouts de l'UQO.

Sur proposition de monsieur Paul Samuel Greenman appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création de la majeure en développement international et de la « concentration développement international » au baccalauréat en sciences sociales (résolution 87-SCE-210).

7. PROJET DE CRÉATION DE LA CONCENTRATION MUSIQUE AU BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS

Le doyen des études, monsieur Marc Landry, effectue une brève présentation du projet, accompagné par madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études.

Par le biais d'une concentration en musique au baccalauréat en enseignement des arts, le projet vise à offrir une formation pédagogique aux musiciens qui souhaitent obtenir un profil de sortie dans le monde de l'enseignement. Considérant les besoins de mains-d'œuvre dans ce domaine, le programme répond à un réel besoin de formation. On souligne notamment l'importance de former des enseignants compétents et professionnels

dans ce domaine pour assurer la bonne réussite des programmes de musique dans les écoles.

L'ajout d'une concentration en musique consiste essentiellement à reprendre le même canevas de formation du baccalauréat en enseignement des arts, mais de remplacer les arts par la musique. Un tel ajout est possible grâce à un partenariat avec le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Gatineau.

Le projet laisse présager une augmentation des inscriptions aux cours spécifiques du baccalauréat en enseignement des arts considérant la coexistence des étudiants en musique et en arts. Le projet occasionne la création de deux nouveaux cours de didactique. Il est à noter que les cours seront enseignés par l'un ou l'autre des deux établissements, selon leurs expertises respectives. Les cours disciplinaires en musique seront enseignés par le Conservatoire de musique, et ceux se rapportant à l'enseignement de même que la formation pratique seront sous la responsabilité de l'Université.

Un protocole d'entente est prévu afin d'assurer la mise en œuvre du programme et afin d'établir les modalités de partenariat.

Finalement, on informe l'assemblée que le projet a récemment reçu l'approbation de la sous-commission de la formation des maîtres et qu'il cheminera ultimement au Comité d'agrément des programmes de formation en enseignement (CAPFE) pour obtenir les autorisations nécessaires.

Suite à une question d'un membre, on précise que le protocole d'entente prévoit la présence d'un membre du Conservatoire de musique au sein du comité de programme de l'UQO.

L'assemblée convient que les tableaux de compétences présentés dans le projet nécessitent d'être retravaillé afin de démontrer en quoi les cours de musique vont toucher les compétences professionnelles en enseignement.

Il est également précisé que le processus d'admission se fait sous la responsabilité de l'UQO et qu'il ne s'agit nullement d'une double admission. L'étudiant s'inscrit à l'UQO au baccalauréat en enseignement tandis que le Conservatoire de musique est responsable des inscriptions au baccalauréat en musique. Le Conservatoire demeure autonome dans la gestion et le contenu de ses cours.

Un membre constate que quatre (4) stages sont prévus et s'informe quant aux capacités d'accueil des écoles. Il est précisé que l'agente de stage du module de l'éducation a déjà répertorié les écoles et les professeurs prêts à superviser les étudiants et que le nombre est suffisant.

À savoir de quelle façon il est possible de concilier la mise à l'horaire des cours des deux établissements, on mentionne qu'il est déjà prévu que l'UQO effectue en premier lieu l'horaire des cours et, en second lieu, le Conservatoire qui a l'avantage d'être plus flexible par rapport à l'horaire.

Un membre souhaite connaître les raisons qui justifient, dans les programmes en enseignement, des bases d'admission par quotas. On évoque, entre autres, la difficulté d'évaluer des dossiers d'admission qui n'ont pas de référents communs.

L'assemblée est informée que le dossier de présentation est, à l'heure actuelle, à l'image du programme de baccalauréat en enseignement des arts. Toutefois, considérant que les programmes en enseignement sont présentement en évaluation et ultimement, dans une phase de modification, il est à prévoir des changements qui pourraient amener le projet à être modifié légèrement.

Les membres de la SCE conviennent de donner un avis favorable au projet, mais souhaitent que les tableaux de compétences soient modifiés en fonction des commentaires émis en séance. Ils formulent également le souhait que certains éléments de présentation

du projet soient précisés, à l'image des termes employés dans le protocole, et ce, afin d'éviter toute confusion.

Sur proposition de madame Luce Gilbert appuyée par monsieur Jacques Boucher, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts, sous réserve des modifications proposées en séance (résolution 87-SCE-211).

8. PROJET DE MODIFICATION ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

Dans le cadre du suivi d'évaluation et du suivi d'agrément, plusieurs ajustements ont été apportés à la maîtrise en travail social. À l'exception des changements proposés à l'offre de cours optionnels, le projet ne comporte pas d'autre modification.

Suite à une question de l'assemblée concernant l'agrément, un membre de la sous-commission des études, rattaché au secteur concerné, précise que l'ordre professionnel, à savoir l'ACFTS, doit être informé advenant l'offre du programme à Saint-Jérôme.

Sur proposition de monsieur Martin Laberge appuyée par madame Luce Gilbert, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification du programme de maîtrise en travail social (résolution 87-SCE-212).

9. DOSSIER D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME CONJOINT DE MAÎTRISE EN GESTION DE PROJET

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la sous-commission des études eu égard au dossier d'évaluation du programme conjoint de maîtrise en gestion de projet (MGP) du réseau de l'Université du Québec.

Le programme conjoint de maîtrise en gestion de projet (MGP) du réseau de l'Université du Québec est un programme conjoint offert à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

L'évaluation périodique de la MGP a été réalisée à partir d'une politique adaptée de la politique d'évaluation périodique de l'UQAC. En lieu et place du comité institutionnel, un comité interinstitutionnel formé de professeurs des quatre établissements qui offrent aujourd'hui la MGP réseau a été réuni. Dans le cas de l'UQO, sur recommandation de la sous-commission des études, monsieur David Lefrançois agissait à titre de membre interinstitutionnel.

L'assemblée juge que l'UQO et sa couleur locale est peu dépeinte dans le rapport. L'absence d'intervention de la direction locale, à certains égards, dans le processus d'évaluation occasionne un manque d'information.

À la lumière du dossier, on cherche à savoir si l'UQO a encore intérêt à poursuivre avec un comité central plutôt que d'offrir le programme de façon autonome.

L'assemblée convient que le dossier ne peut cheminer dans les instances statutaires dans sa forme actuelle. On souhaite que la direction locale qui est nouvellement en place à l'UQO, à savoir le responsable du programme, s'implique dans le dossier afin de départir les recommandations et identifier qu'est-ce qui relève de l'UQO et qu'est-ce qui relève du réseau.

Il est convenu de ne pas procéder à l'adoption du projet de résolution qui accompagne le projet. Le doyen des études est mandaté par la sous-commission des études afin de rencontrer le responsable du programme et d'effectuer le suivi approprié.

10. DOSSIER D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉATS EN ENSEIGNEMENT : BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (7191), BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE – PROFIL PRIMAIRE (7180), BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – VOILETS MATHÉMATIQUES, FRANÇAIS ET UNIVERS SOCIAL (7950) ET BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117)

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, l'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement a été réalisée conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Le président de la SCÉ informe l'assemblée que l'évaluation périodique s'est déroulée dans la foulée des suivis d'agrément considérant que les programmes de baccalauréats en enseignement sont des programmes agréés par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE). Le préambule du rapport d'autoévaluation résume les différentes étapes du processus d'évaluation et d'agrément des dits programmes.

Un membre constate que les recommandations finales contenues dans le dossier d'évaluation sont très larges. Les recommandations ne devraient-elles pas être plus spécifiques ? Dans le contexte où la réflexion quant aux modifications est déjà entamée et qu'une refonte importante des programmes est à prévoir, on considère que la formulation des recommandations laisse place à une certaine flexibilité.

Sur proposition de madame Louise Briand appuyée par madame Ginette Daigneault, les membres conviennent à l'unanimité de confirmer que le dossier d'évaluation satisfait les exigences de la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais et de recommander à la commission des études de recevoir le dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), baccalauréat en enseignement secondaire - volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117)(résolution 87-SCE-213).

11. DOSSIER D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE EN RELATIONS INDUSTRIELLES ET EN RESSOURCES HUMAINES : BACCALAURÉAT EN RELATIONS INDUSTRIELLES ET EN RESSOURCES HUMAINES (7114); CERTIFICAT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (4253); CERTIFICAT EN POLITIQUES PUBLIQUES DU TRAVAIL (4131)

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, l'évaluation des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines a été réalisée conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Le président de la SCÉ informe l'assemblée que le conseil d'administration du mois d'avril dernier a convenu de suspendre les admissions au certificat en politiques publiques du travail en raison du faible nombre d'étudiants au programme.

Un membre constate que plusieurs commentaires contenus dans le dossier d'évaluation déplorent la faible présence de professeurs qui interviennent dans les cours de premier cycle. Le membre est d'avis qu'il doit y avoir une réflexion sur cette question à l'Université afin de trouver des pistes de solutions pour assurer un juste équilibre.

On constate également que malgré les propos recueillis en ce qui concerne l'équilibre entre la théorie et la pratique dans le programme, aucune recommandation n'est faite en ce sens.

L'assemblée convient d'ajouter la recommandation suivante : «Assurer un équilibre entre les aspects théoriques de la discipline et la pratique professionnelle».

Sur proposition de madame Nadia Baaziz appuyée par monsieur Martin Laberge, les membres conviennent à l'unanimité de confirmer que le dossier d'évaluation satisfait les exigences de la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais et de recommander à la commission des études de recevoir le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines : Baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114); Certificat en santé et sécurité au travail (4253); Certificat en politiques publiques du travail (4131), sous réserve des modifications proposées en séance (résolution 87-SCE-214).

12. ADOPTION DU CALENDRIER 2013-2014

Un calendrier des rencontres de la sous-commission des études est proposé pour l'année 2013-2014. Les réunions auront lieu, en alternance, le mardi et le mercredi.

Il est convenu de reporter la rencontre du 13 mai 2014 au 20 mai 2014.

13. PÉRIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Le président informe l'assemblée que l'UQO a obtenu récemment les approbations nécessaires permettant l'ouverture du programme de baccalauréat en génie électrique de même que celle pour le programme de maîtrise en études langagières.

14. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de madame Nadia Baaziz, la séance est levée à 14 h 25.


Le président


La secrétaire